

<p><b>D 23-11</b></p> <p><b>ADHÉSION DE LA COMMUNE DE MONDEVILLE AU SDEC ENERGIE</b></p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L’an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Céline VOISIN : pouvoir donné à Dominique FROT</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	--

- Vu l’article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l’adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,
- Vu la délibération de la commune de MONDEVILLE en date du 16 Novembre 2022, relative à son souhait d’adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,
- Vu la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 15 décembre 2022, acceptant cette demande d’adhésion et de transfert de compétence,
- Considérant que, par délibération en date du 16 novembre 2022, la commune de MONDEVILLE a émis le souhait d’être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec la prestation optionnelle « 100 % lumière » (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Considérant que lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l’adhésion de la commune de MONDEVILLE, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, après publication de l’arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l’article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l’ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d’adhésion.

Annie DUBOS soumet cette proposition d’adhésion de la commune de MONDEVILLE au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’approuver l’adhésion de la commune de MONDEVILLE au SDEC ENERGIE, et d’autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Olivier COLIN,  
Maire



Accusé de réception en préfecture  
014-211403381-20230202-D23-11-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2023  
Date de réception préfecture : 03/02/2023